

La Commission européenne satisfaite de l'application de la directive Télévision sans frontières

La Commission européenne vient de publier son troisième rapport sur l'application de la directive Télévision sans frontières. Elle dresse un bilan satisfaisant de son application, la directive s'étant révélée « bien adaptée au paysage audiovisuel européen ». Le rapport fait le point sur le respect des quotas de diffusion d'œuvres européennes et réalisées par des producteurs indépendants, les questions de protection des mineurs, la coordination entre les autorités nationales et la Commission ?